

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 8/11/2019.

Date d'affichage : 8/11/2019.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, Madame Anne-Marie BACHOLLET, Quatrième Adjointe, Mesdames Marie-Thérèse DURAND, Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER et Messieurs Sébastien CIUDAD, Benoît DEBRY, Jean-François OCHAT, Michel PIGOURY.

Absents : Mesdames Florence HUBERT, Nathalie JOUANNEAU et Messieurs Fabrice BALLE, Christophe MILLOT, Alain VERRIER.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2019.**

3 **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Huilerie communale : devis de fabrication de grilles de sécurité, réfection de la toiture et installation d'un système électrique de temporisation.
Demande de subvention au titre de la DETR 2020.
- b) Cuisine du château : contrat de maintenance des installations frigorifiques et de cuisson.
- c) EHPAD Les Petites Promenades : garantie d'emprunt auprès de la CDC.
- d) Lotissement du châtelet : proposition d'acquisition de la parcelle ZD n° 88.
- e) Admission en non valeur de créances irrécouvrables.
- f) Acquisition de propriétés rue des acacias.

4 **ADMINISTRATION GENERALE**

- g) Aliénation d'une partie de l'espace public avenue de la gare.
- h) Personnel communal : adhésion au service santé sécurité au travail du Centre de Gestion58, régime indemnitaire.
- i) Don de tableaux de Rex Barrat au musée Auguste Grasset.

5 **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était réuni et a ouvert la séance.

Il propose à l'assemblée de rajouter deux sujets à l'ordre du jour de cette séance, à savoir :

- Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022, signature de la convention avec la CAF et la CRMSA.
- Révision de la tarification de la garderie périscolaire au 1^{er} janvier 2020.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont entériné tous les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion.

Une minute de silence est respectée par les conseillers municipaux en mémoire de l'ancien Maire, monsieur Lucien LARIVÉ décédé le 11 octobre 2019.

1 – APPROBATION SEANCE DU 1^{er} octobre 2019

M^{me} Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité des présents.

2– ADMINISTRATION – FINANCES

- a) A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les devis présentés relatifs aux travaux à prévoir en 2020 sur le bâtiment communal abritant l'huilerie. Une aide financière publique auprès de l'Etat sera sollicitée, au titre de la D.E.T.R. 2020 (60 % du coût H.T. des travaux).

Ent. Luis VIEIRA 26 rue du 8 mai 58210 VARZY	<u>Réfection de la toiture</u> 14 442,76 € H.T. 17 331,31 € T.T.C.
Lycée-Collège « le Mont-Châtelet » Bld Saint-Saturnin 58210 VARZY	<u>Fabrication et installation de grilles</u> 4 564,44 € T.T.C. <i>(établissement non soumis à la TVA)</i>
Ent. Laurent HÉRON 26 rue Rex Barrat 58210 VARZY	<u>Installation d'un système d'éclairage</u> 3 688,00 € H.T. 4 425,60 € T.T.C.

- b) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont approuvé la proposition commerciale de la société Dalkia Froid Solutions s'élevant à la somme de 686,00 € H.T., relative au contrat de maintenance et de vérification annuelle des installations frigorifiques et de cuisson situées aux cuisines du château.

- c) A l'unanimité, l'assemblée délibérante a accordé la garantie de la collectivité (à hauteur de 50 %) pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'EHPAD de Varzy « Les Petites Promenades » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un ascenseur.
- d) Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de vendre à monsieur Fabien BEHLOUL la parcelle du lotissement du Châtelet, cadastrée ZD n° 88, moyennant la somme de 350,00 €. Sur ce terrain, seule l'installation d'un abri de jardin inférieur à 15 m² sera autorisée.
- e) Après présentation de l'état des non-valeurs établi par les services des Finances Publiques de Clamecy, les conseillers municipaux à l'unanimité ont décidé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour la somme totale de 2 506,87 €.
- f) Une ordonnance a été rendue le 21 octobre 2019, par Monsieur le Juge-commissaire près du Tribunal de Commerce de Nevers, autorisant la vente au profit de la commune de Varzy de l'immeuble situé à Varzy, rue des acacias, dépendant de la liquidation judiciaire de la SARL « des Acacias » au prix de 3 500,00 €. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à finaliser cette acquisition.

3- ADMINISTRATION – GENERALE

- g) A l'unanimité des présents (*Mme Anne-Marie BACHOLLET ayant quitté la séance lors de la présentation de ce sujet*), le conseil municipal a décidé le déclassement de la bande de terrain de 2 a 67 ca, située avenue de la gare, pour la vendre à M. Sébastien BACHOLLET. Monsieur le Maire a été autorisé à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique nécessaire avant cette vente.
- h) Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive et, que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion. Considérant que cette prestation est offerte par le Pôle santé sécurité au travail du Centre de Gestion de la Nièvre, les conseillers municipaux à l'unanimité ont autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la FPT de la Nièvre, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de mettre en place au 1^{er} janvier 2020, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune de catégories B et C.

- i) Suite à l'approbation de Monsieur Jean-Michel ROUDIER, Adjoint au Conservateur Départemental des Musées de la Nièvre, les conseillers municipaux à l'unanimité ont accepté les dons de Mme Danielle NÉE relatifs à l'artiste varzycois Rex Barrat, à savoir quatre tableaux et un ensemble de documents concernant l'artiste (plaquettes, cartons d'invitation, photographies, cartes postales). Cette donation viendra compléter la collection afférente à ce peintre au sein du musée communal.
- j) Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022 comportant le volet jeunesse : accueil de loisirs périscolaire. Une convention sera passée avec la CAF et la CRMSA de Bourgogne.

- k) L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a fixé au 1^{er} janvier 2020 les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire qui seront calculés selon le quotient familial des familles dont les enfants fréquentent ce service.

Quotient familial = revenu fiscal de référence du foyer/nombre de part/12

❖ **Tranche 1 : de 0 à 1 500,00 €.**

★ **Tranche 2 : à partir de 1 501,00 €.**

	SEMAINE		OCCASIONNELS	
	Tranche 1 ❖	Tranche 2 ★	Tranche 1 ❖	Tranche 2 ★
matin	6,00 €	8,00 €	2,00 €	4,00 €
soir	6,00 €	8,00 €	2,00 €	4,00 €
matin et soir	10,00 €	14,00 €	3,00 €	7,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Réfection de la voirie : depuis la mi-novembre, l'entreprise MERLOT TP intervient au pré baron et au lotissement du châtelet.
- ☞ Inauguration des plants de tilleul offerts par le Conseil Départemental de la Nièvre, dans le cadre du projet « 1 000 arbres » : le samedi 30 novembre à 11 heures, au city stade.
- ☞ Projet d'installation d'un abribus à Chantemerle.
- ☞ Achat de rosiers « Romain Rolland » pour une plantation en 2020 dans la cour du château.
- ☞ Etablissement du programme des fêtes et manifestations 2020 pour l'ensemble des associations de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne : le mercredi 4 décembre à 19 heures, au château de Varzy.
- ☞ Visite de Monsieur le Sous-Préfet le vendredi 6 décembre, après-midi.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

Gilles NOËL



Affichage : le 6/12/2019